

Avignon, le vendredi 10 novembre 2017

CAPL 2 - LISTE D'APTITUDE C en B – Année 2018

Rarement, voire jamais, un gouvernement n'avait exprimé un choix aussi clair entre « capital » et « travail ». La finance et les actionnaires peuvent se réjouir. Mais les salariés et les retraités, les PME, les « vrais entrepreneurs », bref, l'immense majorité de la population peut, quant à elle, légitimement s'inquiéter. Les lois et mesures ultra-libérales prises par ce gouvernement confirment nos pires craintes. Hobbes a vaincu Rousseau, « l'homme est un loup pour l'homme », il l'est d'autant plus lorsque l'État dans sa gouvernance donne le tempo, et ce, dès aujourd'hui, par l'application des ordonnances sur la loi travail, la loi de finances 2018 et dès demain avec les réformes annoncées sur la protection sociale, les retraites, et le démantèlement des services publics. Il faut privilégier la prise de risques, c'est ce que scande en permanence M. Macron. Mais cette prise de risques, où se situe-t-elle ? Est-ce que le véritable risque est celui du possédant qui investit une partie de ses finances pour augmenter à terme son capital, ou celui du travailleur ou du chômeur qui se lève le matin ne sachant pas ce qu'il adviendra de lui ou de sa famille le soir ? Ces « gens de rien » comme a osé les surnommer notre président méritent une toute autre considération. Protéger les plus faibles doit être une obsession pour un État digne de ce nom. Enrichir les plus riches au détriment de l'ensemble de la population est une honte avérée. Pour Solidaires Finances Publiques, la loi travail est une déclinaison parfaite de ce libéralisme affiché, qui conduit à la précarisation de l'emploi. Elle porte en son sein la notion de salarié jetable, corvéable, et à terme renforcera la paupérisation des travailleurs. Cette société à deux vitesses porte en elle des dangers considérables. L'action dévastatrice du gouvernement ne s'arrête pas au secteur privé, elle attaque de front la sphère publique par sa volonté de démanteler les services et de supprimer les agents. La lettre en date du 26 septembre 2017 qu'a adressée le Premier Ministre aux membres de son gouvernement est sur ce point des plus significatives. En substance, le Premier ministre prévoit un programme intitulé « Action publique 2022 », mettant en place pour ce faire un comité composé de personnalités qualifiées, françaises ou étrangères, de chefs d'entreprises, des parlementaires, élus locaux et hauts fonctionnaires. Ce comité rendra un rapport à la fin du premier trimestre 2018 avec pour mission d'identifier des réformes structurelles

et des économies significatives et durables sur l'ensemble du champ des administrations publiques. A cette fin, ce comité s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions.

Tout est dit dans ces deux paragraphes : les services publics à la française source de cohésion sociale, d'égalité entre les citoyens, de neutralité, sont morts et enterrés sans autre forme de procès. Solidaires Finances Publiques mettra toutes ses forces dans la bataille pour combattre ces attaques aboutissant au démantèlement des services publics et leurs conséquences pour les citoyens et les agents.

Dans une interview à Acteurs Publics, le ministre de l'Action et des Comptes Publics a tenté de désamorcer la mobilisation des fonctionnaires prévue pour le 10 octobre. Il a annoncé 1 600 suppressions d'emplois dans la Fonction publique d'État ! A première vue, cette annonce contraste avec la volonté affichée de supprimer 120 000 emplois dans les trois fonctions publiques d'ici 2022, dont 50 000 à la fonction publique d'État.

Quelques jours plus tard, Jupiter lui-même annonçait que pour 2018, compte-tenu des prévisions (optimistes ?) de croissance, le niveau des économies à réaliser serait moins élevé que prévu. Dans le même temps, G.Darmanin assurait aux fédérations de Fonctionnaires que toutes les promesses du candidat Macron seraient tenues.

Les propos du gouvernement n'ont donc pas de quoi rassurer les agents des ministères économiques et financiers et notamment les agents des finances publiques.

En annonçant « seulement 1600 suppressions d'emplois dans la Fonction publique d'État », le gouvernement veut manifestement tenter de rattraper les effets dévastateurs de ses premières décisions en matière de gel de la valeur du point d'indice, de rétablissement du jour de carence ou encore de compensation incomplète de l'augmentation de la CSG.

Par ailleurs, le gouvernement a estimé que la rémunération des fonctionnaires augmentait d'environ 4 % en 2017. Trompeuse et biaisée, car elle cumule divers mécanismes (la faible hausse de la valeur du point d'indice et l'avancement à l'ancienneté notamment), cette estimation est destinée à culpabiliser les fonctionnaires et, par conséquent, à préparer des décisions douloureuses. La rigueur budgétaire confirmée ne s'arrête pas aux emplois : si aucun mouvement d'ampleur ne vient forcer le gouvernement à faire d'autres choix, la rémunération devrait malheureusement souffrir tout comme les promotions internes ou les conditions de vie au travail.

A la DGFIP, le cortège des suppressions d'emplois continue, 1600 pour l'année 2018 après les 37000 emplois perdus depuis 2002. Mais le plus inquiétant reste à venir puisque sur le site Ulysse le directeur général avertit que l'année 2018 ne

sera qu'une année de transition, les efforts en matière de suppression d'emplois ayant vocation à se renforcer dans les années suivantes. Pour Solidaires Finances Publiques, il s'agit d'une volonté délibérée du gouvernement de détruire la DGFIP. Solidaires Finances Publiques appelle l'ensemble des agents à se mobiliser massivement afin de lutter contre les effets dévastateurs de la politique menée.

Concernant cette CAP,

Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte-tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

Depuis plus de 15 ans, et plus particulièrement ces dernières années, la DGFIP a demandé et obtenu des agents des efforts considérables : adaptations aux nouveaux process de travail, augmentation des charges, renforcement de la productivité, restructuration et resserrement du réseau etc.... Ces efforts doivent être récompensés. Au lieu de tout cela, rigueur sur les concours, diminution constante du plan de qualification avec - 50 % pour 2018, ralentissement et durcissement des carrières. C'en est trop ! Les agents de la DGFIP ne veulent plus servir de vache à lait au Directeur Général et aux gouvernements.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne mais pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel.

Pour Solidaires Finances Publiques, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous.

En ouverture des travaux, nous souhaitons avoir communication de la volumétrie des possibilités de promotion que vous a transmise la Direction Générale.

Nous souhaitons avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents classés précédemment dans les différentes sous-catégories de l'appellation générique « A revoir » et des « Excellents » (si non promus ce jour).

Pour Solidaires Finances Publiques, l'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas le plus souvent de son fait mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Concernant l'engagement des agents à faire preuve de mobilité fonctionnelle ou géographique, une fois de plus, Solidaires Finances Publiques estime que ce critère ne doit pas être un critère de pénalisation.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'abondement de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Nous ne participerons pas au classement des agents entre eux. Solidaires Finances Publiques exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Solidaires Finances Publiques votera contre le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.